



**PRÉFET  
DE LA SEINE-  
MARITIME**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Rouen, le 23 juin 2021

**CONTRÔLE DE L'ACTIVITÉ DES RESTAURANTS ET DÉBITS DE BOISSONS**

Un mois après la réouverture des terrasses et une semaine avant la dernière phase de réouverture des établissements recevant du public, le préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime, dresse un bilan relatif à l'activité des restaurants et débits de boissons au regard des règles sanitaires.

De manière générale, il est constaté que la reprise de l'activité s'inscrit dans le respect du protocole sanitaire élaboré conjointement avec les organisations professionnelles au niveau national. Les échanges fructueux avec les professionnels locaux, notamment par l'intermédiaire de l'Union des métiers et des industries de l'hôtellerie (UMIH), ont contribué à la bonne appréhension des règles par les établissements.

De nombreux contrôles ont été réalisés et n'ont révélé que peu de comportements défectueux.

Ainsi, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021, un total de 88 établissements seinomarins se sont vus notifier une mise en demeure. Ces derniers ont systématiquement fait l'objet de contrôles complémentaires qui ont, pour une minorité d'entre eux, à nouveau mis en lumière un défaut de respect du cadre réglementaire : ces 4 établissements récidivistes ont fait l'objet d'une fermeture administrative.

Le préfet adresse ses remerciements à l'ensemble des policiers nationaux et gendarmes qui réalisent quotidiennement ces contrôles, ainsi qu'aux policiers municipaux engagés par les municipalités dans le cadre d'opérations conjointes et complémentaires, tout particulièrement dans les villes de Rouen et du Havre.

**Cabinet du préfet  
Service régional et départemental  
de la communication interministérielle**

Tél : 02 32 76 50 14  
Mél : [pref-communication@seine-maritime.gouv.fr](mailto:pref-communication@seine-maritime.gouv.fr)

7, place de la Madeleine  
76036 ROUEN Cedex